



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal se réunira en séance ordinaire le :

JEUDI 19 FEVRIER 2026

A 20 H 30 EN MAIRIE
45 RUE DE LA REPUBLIQUE

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 18 décembre 2025
2. Etat annuel des indemnités des élus municipaux
3. Compte financier unique
4. Affectation définitive du résultat 2025
5. Vote des taux des impôts directs locaux
6. Subvention aux associations
7. Budget unique 2026
8. Modification du règlement intérieur des services périscolaires et extrascolaires 2025-2026
9. Modification du règlement intérieur de la brocante
10. Mise à jour du règlement intérieur de formation de la ville s'appliquant à l'ensemble du personnel communal
11. Plan de formation 2026-2028
12. Décisions du Maire
13. Questions diverses

Le 12 février 2026

Le Maire,
Michel LACOUX

